

LES MOYENS

D'ENTREPRENDRE

5.

ESPACE TEST AGRICOLE

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Vous souhaitez créer votre activité professionnelle dans le maraichage diversifié ou en agriculture biologique ?

GrandAngoulême et ses partenaires Champs du partage, le lycée de l'Oisellerie, l'hôpital Camille Claudel, la Chambre d'agriculture, le syndicat des maraichers et la Maison de l'Agriculture Biologique vous proposent de tester votre projet d'activité agricole de manière responsable et autonome.



FONCTIONNEMENT

L'espace test agricole fonctionne comme une pépinière d'activités. Ce lieu permet à des personnes de tester leur projet de maraichage biologique avant de créer leur entreprise agricole et de se lancer dans les investissements. 9000 m² de terres cultivables sont mises à disposition ainsi que l'outillage nécessaire à la conduite d'exploitation.

L'espace test permet aux porteurs de projets d'expérimenter leur projet maraicher en conditions réelles et de bénéficier d'un suivi personnalisé avec :

- > Un paysan tuteur : pour échanger et s'appuyer sur le savoir d'un professionnel.
- > Un référent technique : pour assurer un suivi technique et hebdomadaire de la production.
- > Un accompagnement à l'installation.

Les producteurs accueillis sont encouragés à développer une agriculture respectueuse de l'environnement.

L'hébergement a une durée de 1 à 3 ans.

Les critères de recrutement sont les suivants :

- > Avoir un projet d'installation concret.
- > Être éligible au contrat CAPE.
- > Avoir suivi un diplôme agricole (niveau IV min.) ou justifier d'une expérience significative dans le domaine.
- > Être autonome pour ses déplacements (pour se rendre sur le site et commercialiser les produits à l'extérieur).
- > Pouvoir dégager un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité (1 000 euros minimum pour l'achat des semences principalement).
- > Être suivi par un paysan tuteur du territoire.

CONTACT

Maison de l'entreprendre
05 16 53 02 30
entreprendre@grandangouleme.fr